



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4339

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la gene toujours plus importante que causent les gens du voyage pour les communes rurales. En effet, au moment des vendanges, les communes viticoles voient arriver une population importante de nomades pour participer a cette activite annuelle. Or cela entraine des problemes de securite pour les communes concernees qui sont en general dans l'impossibilite de faire respecter les arretes municipaux et notamment ceux concernant le stationnement sur le domaine public. Il souhaite donc connaitre les dispositions qu'il envisage de prendre tres rapidement pour renforcer le dispositif de securite et les effectifs de la gendarmerie dans les communes concernees pendant la periode des vendanges.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre de la defense accorde une attention toute particuliere a la securite en milieu rural au moment des vendanges, notamment dans les regions ou l'augmentation de la population durant cette periode est tres sensible. Un dispositif specifique a ete, en effet, mis en place au moment des vendanges par la legion de gendarmerie de Champagne-Ardenne. Les commandants des compagnies de Reims et d'Epernay n'accordent pas de permissions a leurs personnels, sauf cas de force majeure, durant cette periode. Par ailleurs, un escadron de gendarmerie mobile, soit 85 officiers, grades et gendarmes, sera detache dans le departement de la Marne du 1er au 30 septembre 1993. Ces effectifs supplementaires permettront d'accroitre, dans cette region, la surveillance generale, de jour comme de nuit, et de renforcer les equipes d'intervention.

Données clés

Auteur : [M. Martin Philippe](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4339

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : defense

Ministère attributaire : defense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2162

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2942